

## Décrets statuts des enseignants de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés NON AU PASSAGE EN FORCE

Mardi 19 mai, le ministère de l'Éducation a pris la décision de rendre publics les projets de modification des décrets régissant les statuts des enseignants de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (PE, PLC, PLP, CPE). Ces nouveaux textes, liés à la « mastérisation », doivent être débattus à la séance du comité technique paritaire ministériel du ministère de l'éducation nationale (CTPMEN) du mercredi 27 mai 2009. Le SNESUP dénonce la précipitation avec laquelle le MEN présente ces décrets au CTPM, constate qu'ils préjugent de la fin des auditions en cours tant sur les modalités de formation et de recrutement après 2011 que sur le dispositif « transitoire » de formation post concours de l'année 2010, et dénonce un coup de force supplémentaire.

Avec les formulations retenues, il se confirme que le ministère contourne de surcroît ses propres groupes de travail et la commission Marois-Filâtre, dont les travaux ne sont pas terminés. Le SNESUP dénonce la surreprésentation institutionnelle (MEN, MESR, CPU, conférence de directeurs...) de la commission au détriment des organisations syndicales représentatives de qualité, ne prenant aucunement en compte l'importance de la FSU dans l'éducation. Les marges et le périmètre réellement accordés à ces instances ne permettront pas la remise à plat de l'actuelle réforme de la formation et du recrutement des enseignants de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, que nous exigeons.

La suppression de toute référence aux IUFM des textes communiqués est révélatrice de la volonté ministérielle de liquider ces instituts et sacrifier leurs compétences avérées dans la formation des enseignants. Le SNESUP exige que soient réaffirmés les rôles et missions des IUFM et que leur potentiel de formation et de recherche soit maintenu et développé.

Le SNESUP dénonce l'absence dans ces textes de tout engagement sur des formes de pré-recrutement ou de dispositif d'aide sociale.

Le SNESUP exige le maintien d'une formation en alternance avec le même rapport qu'actuellement entre temps de formation et temps d'enseignement pour l'année post-concours permettant : des conditions de travail et de formation dignes pour une entrée progressive dans le métier, un accompagnement des jeunes enseignants, un approfondissement des connaissances disciplinaires et professionnelles permettant la validation de la qualification obtenue par un diplôme de Master.

**Le SNESUP appelle à un rassemblement devant le Ministère de l'Éducation Nationale, le 27 mai prochain à 14h, pour condamner ce passage en force et exiger la remise à plat complète du dossier de la formation et du recrutement des enseignants et une véritable négociation.**

### Audition de la FSU par la commission Marois-Filâtre du 20 mai 2009

G. Aschiéri, en introduction, a réaffirmé l'opposition de la FSU au projet initial et rappelé qu'il restait pour 2010 encore le problème majeur : l'année de fonctionnaire stagiaire non conforme à l'actuelle. La FSU est favorable à l'élévation du niveau de qualification de tous, à la même date, sans décrochage d'un corps par rapport à l'autre. Des éléments du dispositif peuvent varier, comme la structure des concours (nombre d'épreuves, nature des épreuves). Un des défis futurs sera d'articuler formation disciplinaire, formation professionnelle en lien avec la recherche. Cela exige notamment le développement de la recherche en éducation. D'autre part, l'année post concours doit relever de la formation initiale, avec la participation des composantes universitaires qui y interviennent. Gérard Aschiéri a précisé un certain nombre de conditions : cadrage national des Masters, pré-recrutements et aides sociales aux étudiants, maintien de la structure IUFM et

de leur potentiel, année en qualité de fonctionnaire-stagiaire réellement en alternance.

Les représentants de la FSU ont ensuite répondu aux questions sur la place des concours dans le cursus ; sur les pré-recrutements ; sur le concours de l'agrégation et les risques de voir vider les Masters Recherche en SHS ; sur l'articulation entre évaluation Master et évaluation concours ; sur la conception de l'épreuve sur le système éducatif. Les divers intervenants de la FSU ont montré la complexité de l'articulation master/concours. Le SNESUP est notamment intervenu pour un concours en fin de M1, ne découpant pas une année de Master en deux et permettant la délivrance d'un Master de qualité.

Interrogés sur la suite du travail de la commission, les deux coprésidents n'ont pu donner de réponse claire quant à une éventuelle audition des syndicats nationaux de la FSU ou une deuxième audition de la fédération (peut être fin Juin ?).

Séance dite plénière du CoNRS, à Paris le 10 juin prochain. C'est une réunion extraordinaire des 40 sections et commissions interdisciplinaires en raison de la situation exceptionnelle créée par la mise en place de la réforme du CNRS, la C3N rassemble (<http://c3n-recherche-scientifique.fr/spip.php?rubrique67>). Vos contributions collectives et/ou personnelles (format PDF) doivent être adressées à [contact@c3n-recherche-scientifique.fr](mailto:contact@c3n-recherche-scientifique.fr) avant fin mai.